

RTD Section 13

Figure 13-1 : Cône de vision horizontal

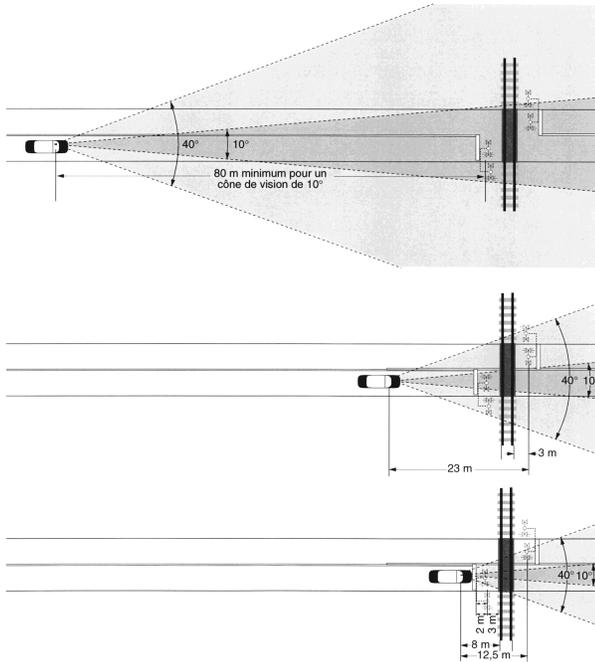


Figure 13-3 : Aménagement type des ensembles de feux à un carrefour adjacent

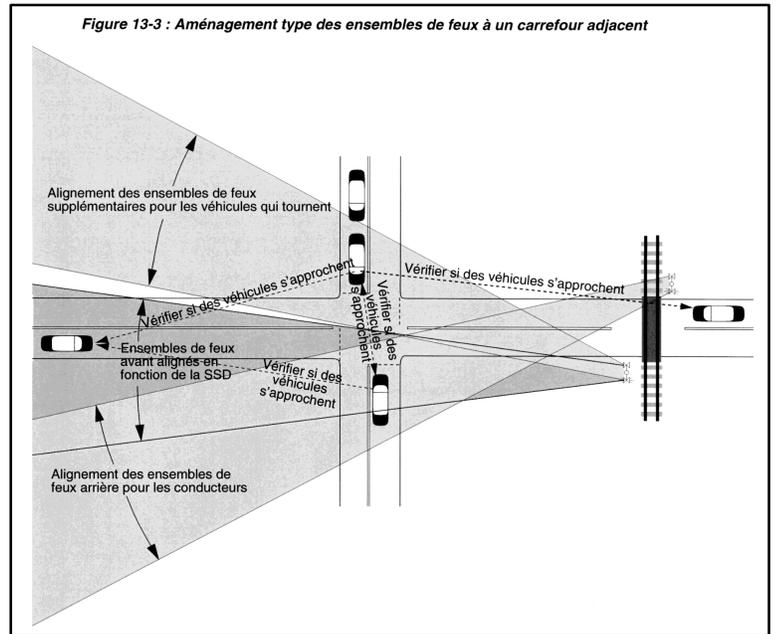
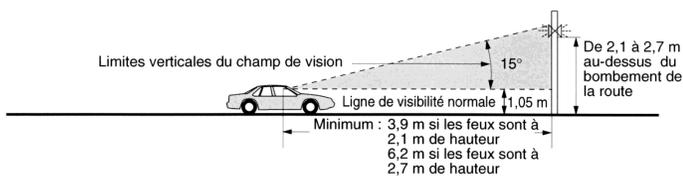


Figure 13-2 : Cône de vision vertical

a) Feux clignotants montés sur un mât



b) Feux clignotants en porte-à-faux

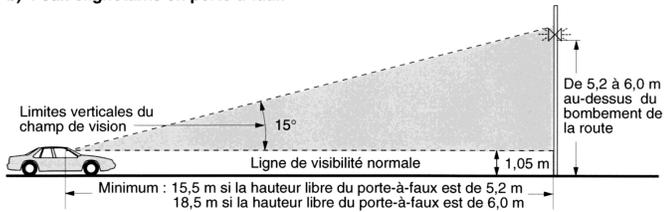
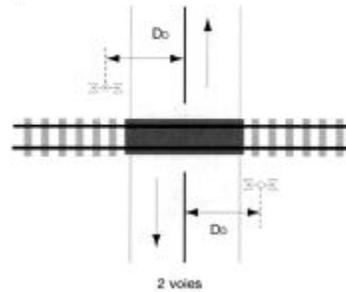
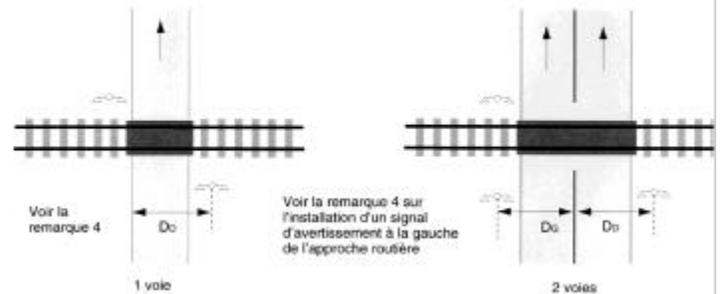


Figure 13-4 : Critères d'installation de feux clignotants en porte-à-faux

a) DEUX SENS



b) SENS UNIQUE OU CHAUSSEES SÉPARÉES



Remarque : Le cône de vision du conducteur est $\pm 5^\circ$ dans le sens horizontal; limité par le haut du pare-brise dans le sens vertical.

Source	Information	Référence
	Numéro et emplacement	
Consulter	Distance minimale pour les feux principaux = m	Tab. 19-1
Consulter	Distance recommandée pour les feux principaux = m	Tab. 19-1
Observer	Les feux clignotants sont-ils visibles dans un angle de 5° mesuré horizontalement par rapport à l'axe de la chaussée (sur toute la distance d'approche ci-dessus)? Une courbure horizontale ou verticale impose-t-elle des feux supplémentaires?	
Observer	Tous les conducteurs à l'arrêt peuvent-ils voir les feux arrière?	Fig. 13-1
Observer	Les feux sont-ils masqués par des véhicules arrêtés aux intersections adjacentes?	Fig. 13-3
Observer	Faut-il prévoir des feux supplémentaires pour des conducteurs qui commencent à tourner pour s'engager sur la route d'approche à partir d'une rue latérale, d'une voie privée, d'un stationnement, etc.?	Fig. 13-3
	Feux clignotants en porte-à-faux	
Mesurer	Est-ce que D_R dépasse 7,7 m?	Fig. 13-4
Mesurer	Est-ce que D_L dépasse 8,7 m?	Fig. 13-4
	Voies de circulation multiples	
Observer	Les feux avant sont-ils visibles de toutes les voies (cachés par des camions)?	
Observer	Les feux arrière sont-ils visibles par les conducteurs à l'arrêt dans toutes les voies?	
	Trottoirs, pistes et allées, etc.	
Mesurer	Distance de l'axe de la piste au mât du signal = m (max.= 3,6 m)	Sect 13.8a
Observer	Des feux supplémentaires sont-ils nécessaires?	Fig. 13-5

Commentaires à la suite de la visite des lieux :